

N° 23-05-15

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2023.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAUAUD, FORTIN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL.
Mmes DESPINS, JACQUENET, VOLLAND.

EXCUSÉ : M. KERJEAN (pouvoir à M. DELAUAUD).

ABSENTE : Mme FOURNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. FORTIN.

OBJET : Choix des
Entreprises :
Équipements sportifs/
Parcours de santé

Considérant le projet de création d'un parcours de santé et d'un plateau « Fitness-street workout » en libre accès sur les parcelles communales de la Mare-Henriette ;

Considérant la réception des devis des entreprises LACROIX JARDINS, MEFRAN et TRANSALP pour la fourniture des équipements et leur installation ;

Considérant l'analyse de ces offres en réunion de la commission travaux du 24 mai 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention :

. décide de confier les travaux de fourniture des équipements :

- Agrès parcours sportif : 9 stations pour 5 560,00 € HT
- Agrès fitness : 9 appareils pour 7 550,00 € HT
- Panneaux d'informations : 440,00 € HT

pour un montant total de 13 550,00 € HT, soit 16 260,00 € TTC à l'entreprise MEFRAN ;

Envoyé en préfecture le 27/05/2023

Reçu en préfecture le 27/05/2023

Publié le 30 MAI 2023

ID : 078-217801042-20230526-DEL_23_05_15-DE

Reçu
L'Éclair

. décide de confier les travaux de pose de ces équipements, pour un montant total de 3 333,54 € HT, soit 4 000,25 € TTC à l'entreprise LACROIX JARDINS ;

. décide de confier les travaux de :

- **Réalisation de l'aire d'évolution de 130 m2 pour 9 478,65 € HT**
 - **Fourniture de l'aire d'évolution pour 2 744,40 € HT**
- pour un montant total de 12 223,05 € HT, soit 14 667,66 € TTC à l'entreprise LACROIX JARDINS ;**

. Autorise le Maire à signer tout document pour l'accomplissement de ces travaux.

Certifié exécutoire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 27 mai 2023.

Le Maire,
Bernard MOISAN

